

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton-Oaks, Washington, et

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence,

La Chambre est d'avis, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable constituant un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Ce qui importe, le plus après avoir gagné la guerre, la fin suprême à laquelle nous devons tendre, c'est de gagner la paix. La paix ne saurait durer que grâce à la collaboration active des nations pacifiques. La fin visée par la prochaine conférence de San-Francisco est la création d'un organisme mondial chargé de maintenir la paix et la sécurité dans le monde d'après-guerre.

On semble se faire, en certains milieux, de fausses idées au sujet de ce que la conférence de San-Francisco est appelée à accomplir. Il conviendrait peut-être de dissiper, dès le début, l'une d'entre elles qui est assez répandue. La communication du 5 mars faite au nom des gouvernements émettant les invitations et que je viens de lire, expose clairement le but de la conférence. La conférence de San-Francisco n'est pas une conférence de paix. Elle ne s'occupera aucunement de la préparation des traités de paix. Elle n'étudiera pas les termes que les Nations Unies imposeront à l'Allemagne et au Japon tôt ou tard. Elle ne s'occupera que de la structure constitutionnelle de la future Société des Nations. Son but est d'assurer le maintien de la paix, une fois que nous l'aurons obtenue. Dans l'intérêt de la Chambre, il serait peut-être utile que je commence immédiatement par donner un aperçu général des négociations qui ont abouti à la convocation de la conférence de San-Francisco.

[Le très hon. Mackenzie King.]

La conférence de Moscou, terminée le 1er novembre 1943, fut le premier pas accompli par les grandes puissances dans l'élaboration de plans visant à une nouvelle organisation de sécurité internationale prévue dans la Charte de l'Atlantique et approuvée par la déclaration des Nations Unies de 1942. Dans la déclaration publiée à la fin de la conférence de Moscou, les quatre gouvernements, qui ont plus tard été représentés à Dumbarton-Oaks, Washington, ont dit reconnaître "la nécessité d'établir le plus tôt possible un organisme général international fondé sur le principe de l'égalité souveraine de toutes les nations pacifiques et dont pourront devenir membres toutes les nations, grandes et petites, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Au cours de la réunion des premiers ministres tenue à Londres, en mai 1944, des discussions ont eu lieu au sujet de propositions formulées par le gouvernement du Royaume-Uni. Depuis cette réunion, il y a eu de fréquents échanges de vues entre les gouvernements du Commonwealth.

Depuis la fin d'août jusqu'aux premiers jours d'octobre 1944, des réunions ont été tenues à Dumbarton-Oaks, Washington. Des discussions ont alors eu lieu entre les fonctionnaires représentant les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et du Royaume-Uni, en vue de l'établissement d'un organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité. En une occasion ultérieure, des représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et de la Chine se sont réunis. A la fin de ces pourparlers, c'est-à-dire le 9 octobre 1944, les propositions dites de Dumbarton-Oaks ont été publiées. Le Canada n'était pas représenté à Dumbarton-Oaks, mais le gouvernement canadien a été quotidiennement tenu au courant des discussions.

Il y a certains points sur lesquels les délégations officielles à Dumbarton-Oaks n'ont pas pu s'entendre. Il s'ensuit que les propositions n'étaient que l'ébauche d'un avant-projet de charte soumis à la considération de toutes les Nations Unies. Les gouvernements qui ont été les auteurs de ces propositions les ont par la suite acceptées et complétées à la conférence de Crimée qui s'est tenue à Yalta en février dernier. Elles furent subséquemment acceptées par la Chine et soumises alors aux autres pays pour étude.

A Yalta, les trois plus grandes puissances du monde ont unifié ces propositions pour en faire une charte en vue d'une organisation de sécurité mondiale. Cela est en soi de bon augure pour l'avenir. Sans unité constante au